

MOUVABLE

Association support de la
conférence permanente des AOT
de l'agglomération Bordelaise.

Mouvable

- **une démarche, ambitieuse, pragmatique et innovante d'intermodalité entre AOT.**
- **Une association souple pour le respect des AO.**
- **L'association croisée des compétences pour une logique par projet.**
- **Un regard sur les TC du point de vue de l'utilisateur**

Contexte:

- Il existe une longue tradition de coopération inter AOT
 - Titres Modalis
 - Politique de pôles intermodaux
 - Rabattement des lignes de car sur gares et tram
- situation agglo bordelaise : De gros investissements et une forte progression de fréquentation
 - tbc : 90 Mpax, +7à10% par an
 - TER : +40 à90% avec le cadencement
- Apporter une réponse aux très fortes attentes

contexte

- Comment répondre aux attentes, alors que les nouvelles infrastructures ne seront pas disponibles avant 5 ans?.
- Quels réseaux? Quels services? Quelle organisation à long terme?
- Quel rôle les services annexes peuvent ils remplir (covoiturage, autopartage, vélos,...)?



Extraits du PROTOCOLE du 30 avril 2009

L'enjeu en matière de transports et déplacements, et plus largement d'un aménagement du territoire durable, réside donc dans **notre capacité à proposer une offre de mobilité et un accès à la mobilité pour tous.**

Ce véritable « droit à la mobilité » ne peut être établi au travers de solutions sectorielles et donc partielles mais bien par la mise en œuvre d'une **offre globale cohérente** intégrant la diversité des services et la gestion de leurs complémentarités et leur coordination.

Seul un **schéma global partagé et validé** par l'ensemble des autorités organisatrices des transports et déplacements peut permettre de répondre à la fois aux contraintes et aux objectifs complexes d'aménagement du territoire.

Article 2 : La Conférence permanente des autorités organisatrices des transports de l'agglomération bordelaise

Composition :

La Conférence Permanente des Autorités Organisatrices de Transports de l'agglomération bordelaise est constituée des Présidents de la Communauté urbaine de Bordeaux, du Conseil général de Gironde et du Conseil régional d'Aquitaine.

Chacun des membres garde ses prérogatives et ses compétences sur son périmètre de transports.

Rôle :

La Conférence Permanente est :

- Un lieu de **coordination des réflexions** prospectives concernant la mobilité et les déplacements en transports en commun en particulier et coordination de l'élaboration des schémas de mobilité
- Un lieu d'analyse, d'expertise et de proposition en matière d'intermodalité
- Un **centre de ressources et de débats** sur l'ensemble des études réalisées par les AOT et les organismes spécialisés (A'URBA, GART...)
- Un lieu d'échanges sur les grands projets de déplacements tous modes, routiers, aériens, maritimes, fluviaux et ferrés.
- Un lieu de diffusion d'une **culture de la mobilité**
- Un centre de veille sur les évolutions des pratiques locales, nationales et internationales en matière de définition et de gestion d'offre de mobilité

Fonctionnement : une association support

Article 3-3 : Une coordination du développement des offres de mobilité en matière de structuration de réseaux et de services

Cette démarche doit aboutir à la coordination du développement des offres respectives des trois AOT en matière de transports et de mobilité pour une efficacité optimale des investissements et surtout pour le développement d'offres alternatives aux déplacements en voiture et l'augmentation de l'usage des transports collectifs et des modes de déplacements doux (vélos, marche à pied).

Elle doit porter à la fois sur la structuration des réseaux (schémas de développement des réseaux respectifs, optimisation de l'intermodalité, localisation des parcs de rabattement...) et sur leur gestion en facilitant leur lisibilité et leur usage et donc leur appropriation (coordination des horaires, interopérabilité, information multimodale, tarification ...).

Chaque AOT demeure maître d'ouvrage des études et futures déclinaisons opérationnelles sur son périmètre de transports.

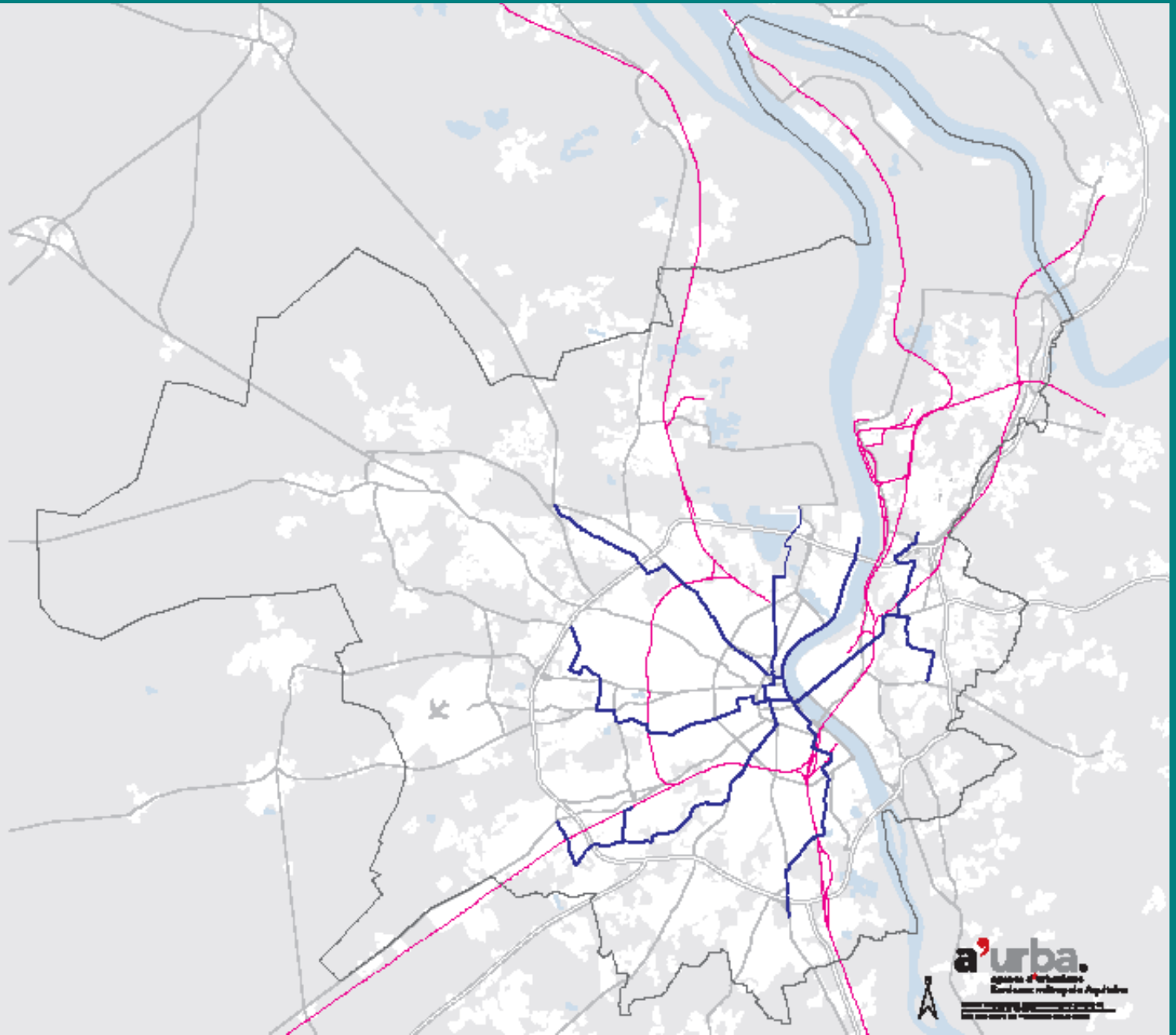
Les principes fondateurs:

- Pas de mariage forcé : apprendre à vivre ensemble et développer une vision partagée de l'avenir
- Une volonté d'avancer, quitte à éviter les obstacles (territoires, règles de financement)
- Coordination des territoires : logique de projet plutôt que de compétences.
- Complémentarité des visions sur le territoire:
 - SRIT
 - Livre blanc du département
 - Scot agglo
 - Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) et PDU de la CUB

Etablir un zoom à long terme sur l'agglo en matière de mobilités

- Comment atteindre les objectifs de Copenhague ?
- Définir le réseau cible assurant la cohérence dont les AO auront ensuite la responsabilité
- Coordination des outils de mobilité
 - Auto partage
 - Covoiturage
 - Vélos
 - Tarification
 - Systèmes d'information
- Relégué dans un 2ème temps
 - Maitrise d'ouvrage
 - Cout / financements
 - Matériels
 - Tracé

Situation de l'agglomération Bordelaise



Les premières pistes de travail

- 4 Débats sur le réseau long terme
 - » Comment respecter Copenhague: les objectifs de déplacement par modes
 - » Les nouvelles pratiques des usagers
 - » Urbanisme et reseaux de transports
 - » Les nouvelles mobilites, la tarification
- Sacraliser les emprises SNCF
- réseau maille y c avec le département
- Cordons de transitions parcs relais / covoiturages/ bus en périurbain
- Faire émerger un Réseau Express
- Matériels et syndicat de projet: quelles opportunités?

En résumé

- Une volonté délibérée d'une coopération souple basée sur une logique de projet, respectueuse des AO existantes et de leurs compétences
- Une volonté de développer l'usage des TC en s'intéressant à l'ensemble de la chaîne des offres de mobilités alternatives et complémentaires des TC
- Le besoin d'avancer sur les centrales de mobilité, l'information et la tarification.
- L'affichage d'un réseau et système de mobilité (incluant les marchandises et la route) à long terme, s'inscrivant dans le respect des objectifs de Copenhague.